



Crèches de Noël, croix, statues : quelles limites dans l'espace public ?

Date : Mardi 14 novembre 2023 - 9h30 à 11h30 (heure métropolitaine)

Durée : 2 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr

Tarif : 250 € HT (soit 300 € TTC) par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

I - La loi de 1905 - A quel Saint se vouer ?

A - Espace public, laïcité, neutralité

B - Culturel ou cultuel ?

II - Approche pratique & cas concrets - A la recherche du miracle

A - Les statues & blasons

B - Les festivités

C - Les crèches de Noël

III - Stratégies en cas de demande d'implantation ou d'enlèvement d'un emblème - Changer l'eau en vin

OBJECTIF

Maîtriser les règles d'implantation des emblèmes religieux (statues, crèches, etc.) dans l'espace public, par le prisme de la loi du 9 août 1905 et les principes de laïcité et de séparation des Églises et de l'Etat.

PUBLIC CONCERNE

- Agents de toutes collectivités territoriales (DGS, secrétaire de mairie, responsable juridique, responsables de la voirie, notamment)
- Elus de petites et moyennes collectivités territoriales.

PRÉREQUIS

Notions de droit public général : police administrative, domanialité.



INTERVENANT



Thomas Manhes

Avocat associé de SEBAN ARMORIQUE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Présentation de cas concrets traités par la jurisprudence avec illustrations à l'appui
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- QCM
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé